

REALISER UN RANGEMENT COHERENT DES PRODUITS EN RESERVE

Responsable du rayon para pharmacie, vous venez de faire l'acquisition d'un nouveau meuble de rangement. Vous réaménagez la réserve.

À l'aide de l'annexe 1 et 2, complétez le schéma en tenant compte des contraintes suivantes :

- les marques doivent être présentées verticalement ;
- les marques **CHANEL**, **CHRISTIAN DIOR**, **GIVENCHY**, **GUERLAIN** et **YVES SAINT-LAURENT** doivent être présentées en début du meuble de rangement et sur 20 cm chacune. Les autres marques sont réparties équitablement sur le reste du meuble mais ne sont pas à représenter, sauf sur la première étagère pour les produits de démaquillage ;
- les produits pour nettoyer et protéger la peau doivent être placés respectivement sur l'étagère 5 et 9. ;
- Les soins démaquillants seront sur 2 étagères
- les soins complémentaires devront être présentés verticalement au bout du meuble ;
- les marques **YVES SAINT-LAURENT**, **SHISEIDO** et **STENDHAL** seront présentées toutes les 3 sur le bout de l'étagère 10 dans une seule case.
-

ANNEXE 1	
Marque	Code
PIERRE AUGÉ	PA
JEAN D'AVEZE	JA
CARITA	CA
CHANEL	CH
CLINIQUE	CL
CORYSE SALOMÉ	CS
CHRISTIAN DIOR	CD
ELLA BACHÉ	EB
ESTÉE LAUDER	EL
ESTHÉDERM	ES
MARIA GALLAND	MG
RENÉ GARRAUD	RG
GIVENCHY	GI
GUERLAIN	GU
JEAN D'ESTRÉES	JE
LANCÔME	LA
ORLANE	OR
HÉLÉNA RUBINSTEIN	HR
YVES SAINT-LAURENT	YS
SHISEIDO	SH
STENDHAL	ST

ANNEXE 2	
Soins du visage	Codes
Démaquiller	1
Nettoyer	2
Clarifier	3
Hydrater	4
Tonifier	5
Protéger	6
Purifier	7
Gommer	8
Équilibrer	9
Soins complémentaires	10

1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					

Quels avantages apporte cet aménagement ?

.....
.....
.....